

Préambule

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Bulletin de la Société Fribourgeoise des Sciences Naturelles =
Bulletin der Naturforschenden Gesellschaft Freiburg**

Band (Jahr): **43 (1953)**

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

PRÉAMBULE

La présente communication constitue un résumé de la conférence que nous avons donnée devant la Société fribourgeoise des sciences naturelles à Praz, le 31 mai 1953, et à Fribourg, le 3 décembre de la même année.

Dans une première partie, nous exposons les grandes lignes du projet actuel de nouvelle correction des eaux du Pied du Jura. Ce projet concerne les canaux de la Broye, de la Thielle et de Nidau à Büren — c'est-à-dire les canaux servant d'émissaire à chacun des trois lacs de Morat, de Neuchâtel et de Biemme — ainsi que l'Aar elle-même entre Büren et l'embouchure de la Grande Emme.

En deuxième partie, nous décrivons le plan actuel d'aménagement des forces hydrauliques du bassin de la Sarine. Suivant la manière dont ces forces seront mises en valeur, le régime des apports aux lacs subjurassiens pourrait être modifié notablement. L'examen de ce problème a donc fait partie des études préliminaires qu'il a fallu effectuer afin de dégager les principes sur lesquels il convenait de baser le projet des nouvelles corrections. Comme ce plan d'aménagement de la Sarine intéresse d'une manière toute particulière le canton de Fribourg, nous avons pensé qu'il était indiqué de l'exposer ici avec quelques détails.

Il convient d'attirer d'emblée l'attention sur ce qui suit : alors que le projet actuel d'une deuxième correction des eaux du Pied du Jura — surtout en ce qui concerne les travaux à effectuer en amont de Büren — est le résultat d'études approfondies et qu'il a été approuvé dans ses grandes lignes par les cantons intéressés, le plan d'aménagement de la Sarine comporte plusieurs avant-projets de caractère très général seulement. Ce plan n'a d'ailleurs rien d'absolu et des solutions nouvelles et plus avantageuses pourraient, par exemple, s'y incorporer aisément. Enfin, et sauf rares exceptions, l'octroi des concessions correspondantes est expressément réservé aux autorités compétentes des cantons intéressés. Rappelons à ce propos que l'art. 39 de la loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques indique dans l'ordre suivant les critères qui doivent guider les autorités lorsqu'elles statuent sur les demandes de concession : 1^o l'intérêt public ; 2^o l'utilisation rationnelle des eaux

et 3^o les intérêts existants. Il en résulte que l'intérêt public est le critère dominant et qu'il ne doit pas être confondu avec l'utilisation rationnelle des forces hydrauliques.

PREMIÈRE PARTIE

La nouvelle correction des eaux du Pied du Jura

I. La première correction

Il n'est pas possible d'exposer, même succinctement, les problèmes soulevés par les nouveaux travaux envisagés actuellement sans rappeler ceux effectués à l'enseigne de la première correction des eaux du Jura, il y a trois quarts de siècle, ou même sans évoquer la situation dans laquelle se trouvait la région du Pied du Jura, d'Yverdon à Soleure, avant cette correction.

A. La situation avant la première correction

Les lacs de Morat, de Neuchâtel et de Bienne communiquaient entre eux par la Broye et la Thielle, des rivières sinueuses aux berges marécageuses. La Thielle servait aussi d'émissaire au lac de Bienne et par conséquent à l'ensemble des trois lacs et ce n'est qu'à Meienried qu'elle se jetait dans l'Aar qui, elle, se dirigeait alors vers le nord-ouest à partir d'Aarberg, en évitant donc la région des lacs proprement dite.

Le niveau moyen des lacs étant de 2 à 3 m plus élevé qu'aujourd'hui, les plaines de l'Orbe et de la Broye ainsi que de vastes régions du Seeland fribourgeois et bernois étaient recouvertes de marais incultes et insalubres, fréquemment inondés. Cette situation empirait sans cesse. En effet, des observations faites depuis lors par notre service, en particulier de levés bathymétriques du delta de Hagneck et de la retenue de Wohlen, on peut déduire que les matières solides charriées par l'Aar à Aarberg s'élevaient alors à environ 400 000 m³ par année. Vu la très faible pente de la rivière entre Aarberg et son confluent avec la Thielle, ces alluvions se déposaient dans cette région, élevant le niveau du lit à chaque crue. L'écoulement des eaux provenant des lacs devenait donc toujours plus difficile. C'est ainsi